

EXPLICATIONS sur LA PROCÉDURE 2019 D'ADHÉSION-RÉADHÉSION DES SEL à SEL'idaire « la Maison Commune des SEL »

Il est conseillé –mais non obligatoire- d'effectuer la réadhésion de votre SEL avec votre n° de correspondant.

Pour les nouveaux correspondants, non inscrits sur le site de SEL'idaire et donc inconnus, il sera nécessaire dans un deuxième temps de se créer un compte personnel sur le site de

SEL'idaire : <http://seldefrance.communityforge.net>

Ce compte personnel, **indispensable**, servira à faire le lien entre SEL'idaire et votre SEL.

MONTANT DES COTISATIONS des ADHÉSIONS-RÉADHÉSIONS 2019

- **Pour les SEL naissants**, créés dans l'année 2018, l'adhésion et les services sont offerts la 1^{ère} année, au titre de la mutualisation des services offerts par SEL'idaire aux SEL adhérents.

- **Pour les SEL déclarés en préfecture, en « association loi 1901 »**

La cotisation pour l'adhésion de votre SEL est calculée en fonction du nombre d'adhérents . Elle est de 0.20 € par seliste/selien , avec une base forfaitaire de 7,50€. La cotisation 2019 reste inchangée.

- **Pour les SEL en « association de fait »**

Pour les SEL en association de fait, non déclarés, la cotisation d'adhésion demeure à 10 unités par seliste/selien, elle sera calculée en fonction du nombre d'adhérents.

- **Pour les SEL adhérents à « la coordination des SEL d'Ile de France »** (dépt 75-77-78-91-92-93-94 et 95)

Pour les SEL en association de fait ou déclarés en préfecture, adhérents à la coordination des SEL d'Ile de France, la cotisation d'adhésion demeure à 10 unités par seliste/selien, elle sera calculée en fonction du nombre d'adhérents.

Attention !!! pour les SEL déclarés en préfecture, adhérents à la coordination des SEL d'Ile de France, cette cotisation d'adhésion en unités ne comprend pas la proposition d'assurance groupe (pour en bénéficier se reporter et cliquer sur le statut « association loi 1901, déclaré en Préfecture »)

votre SEL est: *

- déclaré en préfecture
- en association de fait
- adhérent à la Coordination île de France (dépt 75-77-78-91-92-93-94 et 95)

TABLEAU DU MONTANT DE LA COTISATION D'ADHÉSION-RÉADHÉSION 2019 à SEL'idaire	
SEL déclarés en Préfecture	0.20 € par seliste/selien (ne), fonction du nombre d'adhérents, base forfaitaire 7.50€
SEL naissants, créés en 2018	Cotisation offerte la 1 ^{ère} année par SEL'idaire au titre de la mutualisation des services des SEL adhérents
SEL Association de fait	10 Unités par seliste/selien (ne), fonction du nombre d'adhérents
SEL adhérent à la coordination des SEL d'Ile de France	10 Unités par seliste/selien (ne), fonction du nombre d'adhérents Ne comprend pas la proposition d'assurance groupe, pour cela se reporter et cliquer sur le statut « association loi 1901, déclaré en Préfecture »

L'adhésion de votre SEL lui permet d'être référencé annuellement sur le site de SEL'idaire et de recevoir le **Bulletin des SEL (BMS)**. Elle permet aussi à chaque seliste/selien inscrit à SEL'idaire (avec un numéro de compte personnel) de participer aux forums et de faire des échanges au niveau régional et national via **SEL'Services**.

SERVICE COMPLÉMENTAIRE PROPOSÉ ET MONTANT DE SA COTISATION

L'assurance... Votre SEL peut souscrire librement une assurance dans la compagnie d'assurance de son choix.

➤ **Assurance groupe**

Pour les SEL déclarés en Préfecture, en association loi 1901....

Seuls les SEL déclarés en préfecture, peuvent être assurés car leur statut leur confère la représentation de « personne morale ».

La Macif, par le biais de SEL'idaire, propose une assurance groupe pour les SEL à un tarif préférentiel. SEL'idaire reste un intermédiaire et ne saurait se substituer à la Macif.

SEL'idaire offre la possibilité de souscrire une **assurance groupe lors de l'adhésion ou réadhésion du SEL pendant une période définie.**

La souscription à l'assurance groupe 2019 débutera... le 1^{er} novembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, simultanément avec l'adhésion-réadhésion 2019 de votre SEL (bouton à cliquer pour la souscription) sur le même formulaire.

Cette assurance groupe peut être souscrite chaque année du 1^{er} novembre au 31 décembre.

TABLEAU DU MONTANT DE LA COTISATION POUR LE SERVICE PROPOSÉ par SEL'idaire	
SEL déclarés en Préfecture, association loi 1901	0.60€ par seliste/selien(ne), pour le service assurance groupe
SEL naissants, créés en 2018	Cotisation offerte la 1 ^{ère} année par SEL'idaire au titre de la mutualisation des services des SEL adhérents pour l'assurance groupe

En dehors de ces délais...

Si le délai a été dépassé ou s'il y a eu oubli de ré-adhésion et si votre SEL le souhaite, une **assurance relais** pourra être souscrite. Sur demande, SEL'idaire fournira une liste de renseignements à joindre à votre souscription auprès de la Macif d'Ile de France.

Pour les obtenir, il suffit d'envoyer un mail avec les caractéristiques de votre SEL (nom du SEL et n° du département) à l'adresse mail indiquée...assurance@selidaire.fr

Le SEL, représenté par son correspondant, c'est-à-dire vous, sera mis en relation avec la Macif par SEL'idaire. Les détails de l'assurance relais seront fixés après entente entre votre SEL et le(la) représentant(e) de la Macif.

A ne pas oublier... votre SEL devra résilier l'assurance relais auprès de l'assureur pour la date d'échéance, environ 2 mois avant son terme.